

Assemblée générale de l'OMPI

Quarante-neuvième session (23^e session ordinaire)
Genève, 2 – 11 octobre 2017

RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT)

établi par le Secrétariat

1. Au cours de la période considérée, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a tenu deux sessions : la trente-sixième (du 17 au 19 octobre 2016) et la trente-septième (du 27 au 30 mars 2017). Elles ont toutes deux été présidées par M. Adil El Maliki (Maroc).

MARQUES

2. À sa trente-sixième session, le SCT a examiné le document SCT/35/4 (Protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques : pratiques, approches et domaines de convergence possibles) et le document SCT/32/2 (Proposition révisée de la délégation de la Jamaïque). À l'issue de la session, le président a prié le Secrétariat d'inviter les États membres du comité à soumettre, en priorité, leurs commentaires et observations concernant les domaines de convergence n° 1 (Notion de nom de pays), n° 2 (Exclues de l'enregistrement si elles sont considérées comme descriptives), n° 5 (Procédures d'annulation et d'opposition) et n° 6 (Utilisation en tant que marque), en y incluant des exemples pratiques sur la manière dont ces principes sont appliqués sur leur territoire.

3. Après réception de ces commentaires et observations, le Secrétariat a établi le document SCT/37/3 (Protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques : pratiques, approches et domaines de convergence possibles – commentaires soumis par les membres) et l'a présenté au SCT pour examen à sa trente-septième session. Lors de cette session, le SCT a également examiné le document SCT/37/6 (Note de la délégation de l'Islande) et le document SCT/32/2 (Proposition révisée de la délégation de la Jamaïque).

À l'issue de la session, le président a prié le Secrétariat : i) d'inviter les États membres du comité à soumettre d'autres commentaires et observations concernant, en priorité, les domaines de convergence n^{os} 1, 2, 5 et 6 et; ii) de synthétiser tous les commentaires et observations reçus dans une version révisée du document¹ et; iii) d'établir un document analytique pour examen par le SCT à sa trente-huitième session.

4. À sa trente-septième session, le SCT a également examiné le document SCT/37/4 (Marques et dénominations communes internationales pour les substances pharmaceutiques (DCI)). Après délibération, le président a demandé au Secrétariat de coordonner ses travaux avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de déterminer si, et comment, les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle des États membres de l'OMPI pouvaient utiliser les mécanismes fondés sur l'Internet que l'OMS met à disposition afin d'accéder aux données sur les DCI directement en ligne et, dans l'intervalle, de conserver sa pratique actuelle, consistant à aviser les offices à chaque fois que des listes de DCI proposées ou recommandées, ainsi que des listes cumulatives de DCI, sont publiées par l'OMS.

5. Le Secrétariat a également présenté, au cours des deux sessions, des mises à jour concernant les aspects relatifs aux marques dans le système des noms de domaine sur Internet (DNS) dont le SCT a pris note, tout en demandant à être tenu informé de l'évolution future de la situation.

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

6. Concernant le projet de traité sur le droit des dessins et modèles, il est fait référence au document WO/GA/49/8 (Questions concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles).

7. À la trente-sixième session du SCT, le document SCT/36/2 (Compilation des réponses au Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères) a été examiné. Après délibération, le président a prié le Secrétariat i) d'inviter les États membres et les organisations non gouvernementales (ONG) accréditées à communiquer des commentaires et observations supplémentaires sur le questionnaire; ii) de synthétiser tous les commentaires et observations reçus dans une version révisée du document; et iii) d'établir un document analysant toutes les réponses, commentaires et observations reçus, pour examen par le SCT à sa trente-septième session.

8. À sa trente-septième session, le SCT a examiné le document SCT/36/2 Rev. (la version révisée de la compilation susmentionnée) et le document SCT/37/2 (Analyse des réponses au Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères). Après délibération, le président a prié le Secrétariat d'établir une nouvelle version révisée de la compilation, intégrant les commentaires et observations supplémentaires demandés aux États membres et aux ONG accréditées par le Secrétariat, ainsi qu'une version révisée de l'analyse, compte tenu de ces commentaires et observations supplémentaires. Le président a également prié le Secrétariat d'organiser une réunion d'information à l'occasion de la trente-huitième session du SCT, portant sur : i) les pratiques des offices et ii) l'expérience des utilisateurs à l'égard des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères.

9. Enfin, à sa trente-sixième session, le SCT a également examiné le document SCT/36/3 (Information sur le Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS)). Tout en encourageant les États membres à envisager la possibilité d'utiliser le service DAS pour

* Tout commentaire ou observation concernant les domaines de convergence n^{os} 3 et 4 sera transféré dans une annexe du document révisé.

l'échange de documents de priorité concernant les dessins et modèles industriels et les marques, le président a indiqué en conclusion que le SCT ferait le point sur les progrès réalisés à cet égard lors de ses futures sessions. À la trente-septième session, le président a pris note des déclarations faites par certaines délégations, qui ont indiqué qu'elles prenaient des mesures en vue de la mise en œuvre du service DAS pour les dessins et modèles industriels à court terme.

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

10. Trois propositions de travail sur les indications géographiques sont actuellement à l'ordre du jour du SCT, à savoir une proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique visant l'établissement d'une étude sur les systèmes nationaux de protection des indications géographiques actuellement en vigueur (document SCT/31/7), une proposition commune faite par les délégations de l'Allemagne, de la Bulgarie, de l'Espagne, de la France, de la Hongrie, de l'Italie, de la Pologne, du Portugal, de la République de Moldova, de la République tchèque, de la Roumanie et de la Suisse, concernant la protection des indications géographiques et des noms de pays dans le système des noms de domaine (DNS) (document SCT/31/8 Rev.7), et une proposition de la délégation de la France concernant une étude sur la protection des indications géographiques dans les systèmes nationaux et une étude sur la protection des indications géographiques sur Internet (document SCT/34/6).

11. Il est rappelé qu'en 2015, l'Assemblée générale de l'OMPI a chargé le SCT "[...] d'examiner les différents systèmes de protection des indications géographiques, dans le cadre de son mandat actuel et en prenant en considération tous les aspects." Des options visant un programme de travail relatif aux indications géographiques ont été examinées à la trente-sixième session du SCT, et le président a indiqué en conclusion que :

"a) à la trente-septième session du SCT, une séance d'information en deux parties serait organisée, concernant :

"i) les caractéristiques, données d'expérience et pratiques relatives aux différents systèmes nationaux et régionaux de protection des indications géographiques, et

"ii) la protection des indications géographiques sur l'Internet, et les indications géographiques et les noms de pays dans le DNS;

"b) cette séance d'information serait suivie de discussions sur le programme de travail destiné à donner suite au mandat conféré par l'Assemblée générale [de l'OMPI]; et

"c) toutes les propositions sur ce point resteront inscrites à l'ordre du jour."

12. La séance d'information susmentionnée a eu lieu à l'occasion de la trente-septième du SCT (le 28 mars 2017). Après la séance d'information, le SCT a examiné, en se fondant sur une proposition du président, un programme de travail envisageable pour donner suite au mandat conféré par l'Assemblée générale, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 11. À l'issue des délibérations, le président a noté que :

"la séance d'information [...] a apporté des renseignements utiles sur i) les caractéristiques, données d'expérience et pratiques relatives aux différents systèmes nationaux et régionaux de protection des indications géographiques, et sur ii) la protection des indications géographiques sur l'Internet, et les indications géographiques et les noms de pays dans le DNS. La séance d'information a été un bon point de départ pour engager un échange de vues sur les points i) et ii) susmentionnés."

13. Le président a indiqué en conclusion que, “à sa prochaine session, le SCT examinera de nouvelles mesures compte tenu de sa proposition sur le sujet. Toutes les propositions sur ce point resteront inscrites à l’ordre du jour.”

14. L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à prendre note du “Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques” (document WO/GA/49/7).

[Fin du document]